



**Centre de gestion
de Seine-et-Marne**
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 22/31**

BUDGET – DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2022

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à neuf heures trente, s'est réuni
Le 16 SEPTEMBRE 2022 en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne,
sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Absente
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de CESSON 1er Vice-Président	Présent	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Absent
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - 3 ^{ème} Vice- président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX 4 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY-LES- MEAUX	Excusée
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Présente**
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20220923-22-31-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLV	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir Mme THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Excusée	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de ÉVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé Pouvoir M. VISKOVIC
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Excusé	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Absente	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Excusé	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Excusé
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent*	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Présente	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Excusée
M. Alain AUBRY Maire de LE MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Excusée Pouvoir M. HEESTERMANS	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence sans pouvoir de vote

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents in situ	14
Présents in situ prenant part au vote	12
Pouvoirs	2
Votants	15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mathieu VISKOVIC

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la nomenclature comptable M832,
- la délibération N°22/07 en date du 17 février 2022 portant adoption du Budget Primitif 2022,
- la délibération N°22/11 en date du 12 avril 2022 portant adoption d'une provision pour créances douteuses,
- la note explicative de synthèse.

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits en section fonctionnement et en section investissement.

Après en avoir délibéré,
 À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la décision modificative N°01/2022 portant sur l'ajustement des prévisions budgétaires de la manière suivante :

Sens	Section	Chapitre par nature	Article par nature	Libellé Article par nature	Proposé
R	I	10	10222	FCTVA	27 398,00
Total chapitre 10					27 398,00
R	I	28	28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	- 145,00
R	I	28	28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 280,00
R	I	28	28154	Matériel médical	- 90,00
R	I	28	28158	Autres	- 10,00
R	I	28	28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	- 25,00
R	I	28	28182	Matériel de transport	- 280,00
R	I	28	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 240,00
R	I	28	28184	Mobilier	190,00
R	I	28	28188	Autres immobilisations corporelles	- 100,00
Total chapitre 28					3 500,00
Total des recettes d'investissement					30 898,00

Sens	Section	Chapitre par nature	Article par nature	Libellé Article par nature	Proposé
D	I	21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 898,00
D	I	21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	7 000,00
D	I	21	2184	Mobilier	20 000,00
total chapitre 21					30 898,00
Total des dépenses d'investissement					30 898,00

Sens	Section	Chapitre par nature	Article par nature	Libellé Article par nature	Proposé
R	F	013	6479	Remboursements sur autres charges sociales	4 000,00
total chapitre 013					4 000,00
R	F	70	70633	Remboursements des conventions-concours	21 500,00
R	F	70	7088	Autres produits d'activités	3 300,00
total chapitre 70					24 800,00
R	F	74	744	FCTVA	15 800,00
R	F	74	7471	Etat	40 000,00
total chapitre 74					55 800,00
Total des recettes de fonctionnement					84 600,00

Sens	Section	Chapitre par nature	Article par nature	Libellé Article par nature	Proposé
D	F	012	621	Personnel extérieur au service	19 750,00
D	F	012	6331	Versement de transport	623,00
D	F	012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	155,00
D	F	012	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion	502,00
D	F	012	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 006,00
D	F	012	6411	Personnel titulaire	30 956,00
D	F	012	6413	Personnel non titulaire	11 405,00
D	F	012	6415	Indemnité inflation	3 400,00
D	F	012	642	Indemnités de jury soumises à cotisations sociales	282,00
D	F	012	6431	Personnel pris en charge	2 640,00
D	F	012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 164,00
D	F	012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 911,00
D	F	012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	458,00
D	F	012	6458	Cotisations aux organismes sociaux	534,00
D	F	012	6461	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	98,00
D	F	012	6463	Cotisations aux caisses de retraites	14,00
D	F	012	6478	Autres charges sociales	1 102,00
total chapitre 012					90 000,00
D	F	67	678	Autres charges exceptionnelles	- 33 600,00
total chapitre 67					- 33 600,00
D	F	68	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporel	3 500,00
D	F	68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	24 700,00
total chapitre 68					28 200,00
Total des dépenses de fonctionnement					84 600,00

Accusé de réception en préfecture
 077-287708325-20220923-22-31-DE
 Date de télétransmission : 28/09/2022
 Date de réception préfecture : 28/09/2022

Article 2 :

De préciser que la balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative N°01/2022 se présente comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Dépenses	1 383 557,79 €	11 321 436,88 €	12 704 994,67 €
Recette	1 383 557,79 €	11 321 436,88 €	12 704 994,67 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 1 383 557,79 €

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 11 321 436,88 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 23 septembre 2022



La Présidente du Centre de gestion,
Maire d'Arville,

Anne THIBAULT,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 28 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022